

## **ORDRE DU JOUR**

**POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI AURA LIEU LE JEUDI 27 MARS 2003  
À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)**

- |         |  |
|---------|--|
| 18 h 15 | <b>COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»<br/>SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES<br/><i>Objet de la réunion : Questions de litiges</i></b> |
| 19 h    | <b>RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES</b>   |
| 1.      | Moment de silence  |
| 2.      | Appel nominal  |
| 3.      | Déclarations d'intérêt pécuniaire  |

## **AUDIENCES PUBLIQUES**

{AUCUNE}

**DÉLÉGATIONS**

4. Lettre de Maureen M. Luoma, directrice exécutive, Sudbury Metro Centre datée du 11 mars 2003, au sujet d'une présentation sur le programme et les activités.

- Maureen L. Luoma, directrice exécutive, Sudbury Metro Centre  
**(À TITRE D'INFORMATION)**  
**{PIÈCE JOINTE SOUS PLI SÉPARÉ}**

5. Lettre de Cory McPhee, *manager, Public and Government Affairs, INCO Limited*, datée du 27 février 2003 au sujet d'une présentation par Scott McDonald, *general manager, Ontario Operations*, et d'un compte rendu des exploitations de INCO à Sudbury.

- Scott McDonald, *general manager, Ontario Operations*  
**(À TITRE D'INFORMATION)**      **{PRÉSENTATION DE DIAPOSITIVES}**

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS :26 MARS 2003**

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION : 25 MARS 2003**

### **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS**

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles  
C-1 à C-6 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

### **PROCÈS-VERBAL**

- C-1 Rapport n° 47, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 mars 2003.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)**

- C-2 Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 26 mars 2003.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {PROCÈS-V. DÉPOSÉ}**

- C-3 Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 25 mars 2003.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {PROCÈS-V. DÉPOSÉ}**

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 18 mars 2003.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### SOUMISSIONS

- C-5 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 19 mars 2003, au sujet de l'attribution d'une soumission : Contrat 2003-43, Services d'enlèvement des déchets : Zone 2.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

### RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-6 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 19 mars 2003, au sujet de la nomination d'un citoyen au Conseil d'administration de la Société de développement du Grand Sudbury.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

### SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

{AUCUN}

### RÈGLEMENTS

- 2003-65A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2003
- 2003-66P 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 223 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY  
Résolution 2003-28 du Comité de planification
- 2003-67A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉSIGNER CERTAINS TERRAINS «ZONE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DE METRO CENTRE»  
Résolution 2003-28 du Comité de planification
- 2003-68 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LE PLAN D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DE METRO CENTRE  
Résolution 2003-28 du Comité de planification

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-69F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGEMENT RELATIF À L'IMPÔT AVEC *939710 ONTARIO LIMITED* POUR LE RÔLE N° 210.005.014.01.0000  
  
Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 13 mars 2003
- 2003-70F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉTABLIR DES FRAIS D'UTILISATION DIVERS POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
  
(Ce règlement actualise le règlement existant sur les frais d'utilisation afin d'incorporer des changements issus du processus budgétaire)
- 2003-71F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT AVEC HENRY AURILIEN TILBURY POUR LE RÔLE N° 120.015.148.01.0000  
  
Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 13 mars 2003
- 2003-72F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT AVEC *BLOUIN BROTHERS LIMITED* POUR LE RÔLE N° 070.029.062.00.0000  
  
Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 13 mars 2003
- 2003-73Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE  
  
Recommandation 2003-31 du Comité de planification  
  
(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «Résidentiel individuel» pour permettre la création de trois lots à des fins résidentielles (maisons individuelles) en façade sur la rue Lamothe. Susanna Kratyk - rue Lamothe, Wahnapitae)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-74A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉSIDENTIEL DE CONISTON  
Réunion du 25 mars 2003 du Comité de planification
- 2003-75A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE FINANCEMENT POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE AVEC SA MAJESTÉ LA REINE DU DROIT DE L'ONTARIO, TELLE QUE REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES  
(Ce règlement autorise le directeur général des Travaux publics et le greffier à mettre en application une entente de financement avec la province de l'Ontario pour que le programme SuperCroissance de l'Ontario procure une aide financière pour la station de traitement d'eau de la rue David)
- 2003-76 2 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET TRANSFÉRER AU CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DE SUDBURY UNE PARTIE DE LA RUE FRANCIS, À L'EST DE LA RUE MICHELLE, DANS L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST  
Réunion du 25 mars 2003 du Comité de planification
- 2003-77 2 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ARRÊTER LA CIRCULATION ET FERMER UNE PARTIE DE LA RUE BEECH, À L'EST DE LA RUE DURHAM  
Réunion du 25 mars 2003 du Comité de planification
- 2003-78 2 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ARRÊTER LA CIRCULATION ET FERMER UNE PARTIE DE LA RUE ELM FAISANT PARTIE DE L'UNITÉ 1, PLAN D-132, DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
Réunion du 25 mars 2003 du Comité de planification

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-79 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SERVICES POLICIERS DU GRAND SUDBURY ET SA MAJESTÉ LA REINE PRÉSENTÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Pour proroger jusqu'au 31 mars 2005 l'accord en vertu duquel les trois parties partagent les coûts associés à l'emploi de trois agents de police dans le cadre du programme de partenariat de services policiers communautaires. L'accord actuel expire le 31 mars 2003.

### CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-7 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 13 mars 2003, au sujet d'une vente publique en vertu de la Loi sur les municipalités.

**(À TITRE D'INFORMATION)**

- C-8 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 17 mars 2003, accompagné de pièces jointes, au sujet du versement d'une rémunération aux membres du Conseils et aux personnes nommées au Conseil pendant l'année 2002.

**(À TITRE D'INFORMATION)**

- C-9 Rapport de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux daté du 28 février 2003, au sujet du service de garde (d'enfants) autorisé dans le Grand Sudbury.

Ce rapport est soumis à titre d'information. Il vise à fournir aux conseillers des renseignements généraux sur le financement de la garde d'enfants, le réseau de services à cet égard et les questions ainsi que les défis touchant le domaine. Le rapport suggère au Conseil des occasions de se pencher sur les difficultés existant au sein du réseau de services de garde d'enfants.

- C-10 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 19 mars 2003, au sujet de droits d'aménagement - 2003.

**(À TITRE D'INFORMATION)**

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

### **QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES**

{AUCUNE}

### **RAPPORTS DES GESTIONNAIRES**

### **MOTIONS**

- R-1      Lettre du maire James Gordon datée du 19 mars 2003 concernant un plan d'action pour l'avenir financier de la Ville du Grand Sudbury.

**Présentée par le maire Gordon :**

ATTENDU QUE le bilan de Sudbury a témoigné d'une croissance minimale ces six dernières années;

ET QUE pendant la même période, cette communauté a perdu 126 millions de dollars en subventions provinciales, en plus d'assumer des millions de plus pour le coût de services non couverts par le financement provincial;

ET QUE la Ville dépense actuellement pour les routes moins de la moitié du montant en capital qu'elle versait en 1995 - soit 8 millions de dollars par rapport à 15 millions de dollars par année;

ET QUE cette communauté ne peut contribuer au gouvernement municipal que par l'entremise de taxes foncières et de frais d'utilisation;

ET QUE les besoins financiers en matière d'infrastructure de cette ville ont été définis dans le plan de financement à long terme;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE LA VILLE DU GRAND SUDBURY:**

1. Profite des occasions issues d'un programme géré de réduction des effectifs au cours des prochains trente-six mois;
2. Entreprenne un programme afin d'investir dans la technologie et d'envisager des nouveaux moyens de fournir des services ainsi que de nouvelles façons de faire des affaires;

3. Incite la participation de toutes les parties intéressées, la communauté, les syndicats et la direction;
4. Mette l'accent sur la prestation de services municipaux de qualité à des coûts abordables.

**ADDENDA**

**PÉTITIONS CIVIQUES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AVIS DE MOTIONS**

**SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)**

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}***

**2003-03-21**

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**